



**Mme Monique TKACZ      CFTC**  
**M. Dominique RENOUX    SUD TELECOM**  
**M. Pierre- Henri BEAUVAL CFDT**  
**M. Jean- Paul LOUIS      CGT**

**M. Foucault DUTHEIL**  
**De La ROCHERE**  
**Directeur Général**  
**NEXTIRAONE France**

Le 22 septembre 2006.

Monsieur Le Directeur,

Les Organisations Syndicales ont bien reçu votre convocation sur « votre volonté d'une approche concertée des modalités d'accompagnement des salariés dont l'emploi est menacé au titre du projet de réorganisation. ».

Avant toute discussion « sur les mesures d'accompagnements », nous exigeons l'ouverture d'une négociation sur la GESTION PREVISIONNELLE DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES tel que défini par l'article L. 320-2 du Code du Travail.

Nous demandons que soit suspendu la procédure d'information et consultation tant que cette négociation ne sera pas arrivé à son terme.

Nous ne pouvons accepter les suppressions d'emplois envisagés sans que l'entreprise ait une vision exhaustive des métiers, de leurs évolutions, au travers d'un plan d'action prévisionnelle.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur Le Directeur, nos salutations distinguées.

Mme Monique TKACZ   M. Dominique RENOUX   M. Pierre-Henri BEAUVAL   M. Jean-Paul LOUIS